

## Les immatriculations de véhicules neufs en PACA au troisième trimestre 2019

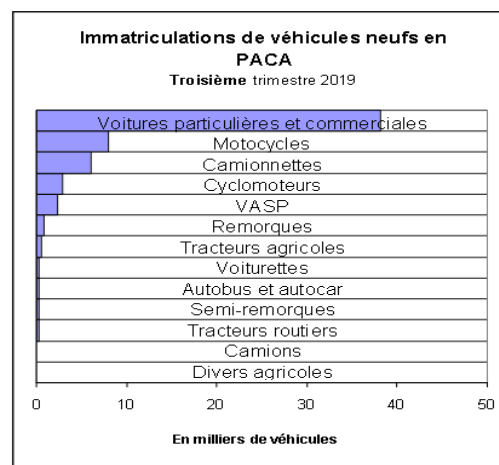
Dominé par les voitures particulières et commerciales (VP), le marché des véhicules neufs repart en légère hausse par rapport au troisième trimestre 2018 pour rejoindre la tendance observée avant les perturbations liées à la mise en place de la norme Euro 6c en septembre 2018. Le fait marquant du trimestre est la chute importante des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> pour les VP, dans la région comme en France métropolitaine. Les ventes de véhicules hybrides et surtout électriques se maintiennent à un niveau proche de celui observé en fin d'année dernière et représentent environ 9 % du total.

### Les ventes de véhicules en légère augmentation

Au troisième trimestre 2019, 60 213 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 4,4 % d'immatriculations de plus qu'au troisième trimestre 2018.

Les ventes de voitures particulières et commerciales (VP) représentent la plus grande partie (63 %) des immatriculations, et leur hausse (+ 3,1 %) explique une part importante de l'augmentation des immatriculations par rapport au troisième trimestre 2018. La seconde hausse la plus importante en volume sur la même période est celle des camionnettes (+14,4 %).

Les autres variations, généralement à la hausse, sont bien moins significatives en volume.



### Répartition des immatriculations

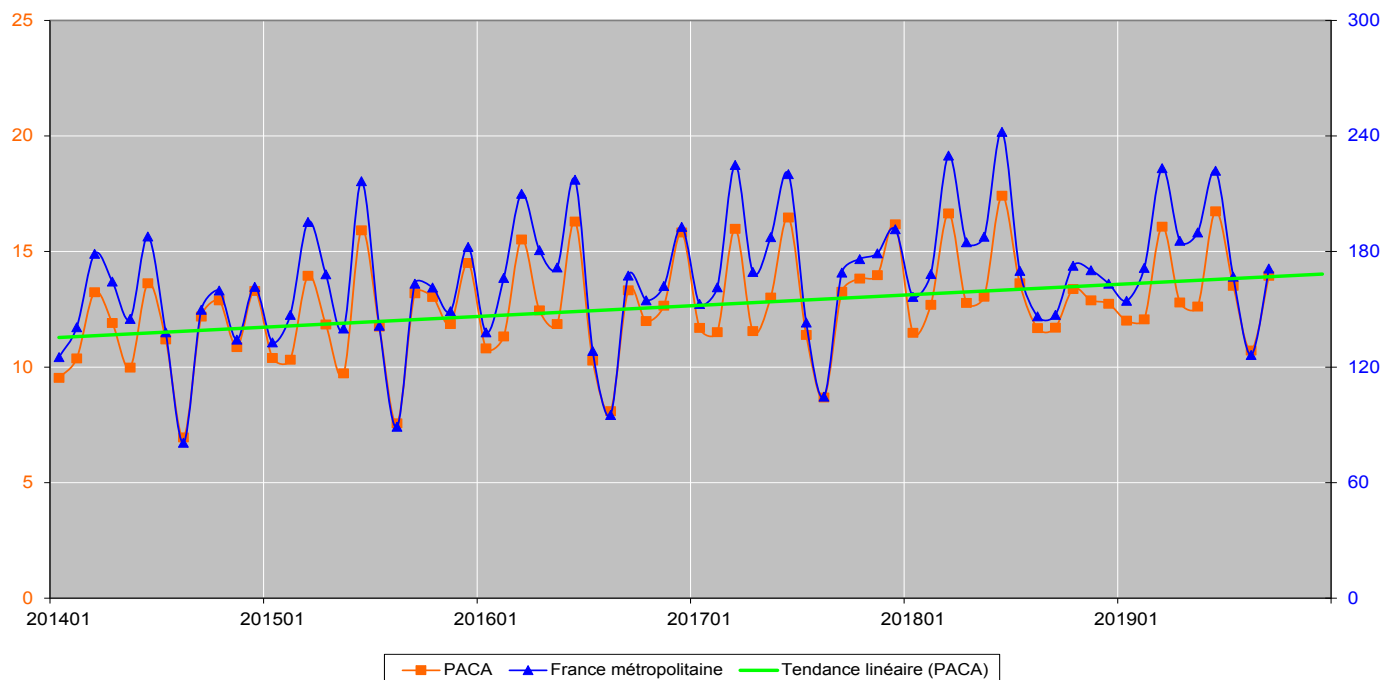
	T2 2019	T2 2018	Variation
Divers agricoles	174	105	65,7%
Camions	204	267	-23,6%
Tracteurs routiers	217	239	-9,2%
Semi-remorques	239	233	2,6%
Autobus et autocar	247	317	-22,1%
Voiturettes	267	272	-1,8%
Tracteurs agricoles	511	410	24,6%
Remorques	885	836	5,9%
Véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	2 283	2 140	6,7%
Cyclomoteurs	2 888	2 604	10,9%
Camionnettes	6 105	5 336	14,4%
Motocycles	8 012	7 901	1,4%
Voitures particulières et commerciales	38 181	37 018	3,1%
<b>Total</b>	<b>60 213</b>	<b>57 678</b>	<b>4,4%</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Après l'effet perturbateur de la norme Euro 6, en septembre 2018, les immatriculations de VP reprennent leur tendance à la hausse

Au troisième trimestre 2019, environ 38 200 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 37 000 au troisième trimestre 2018, soit une hausse de 3,1 %, plus importante qu'à l'échelon national (+0,2 %). Cette hausse est moins importante que les années précédentes en raison de la mise en place de la norme antipollution Euro 6c au premier septembre 2018. Cette norme avait entraîné une hausse des ventes de véhicules non conformes les deux mois qui ont précédé.

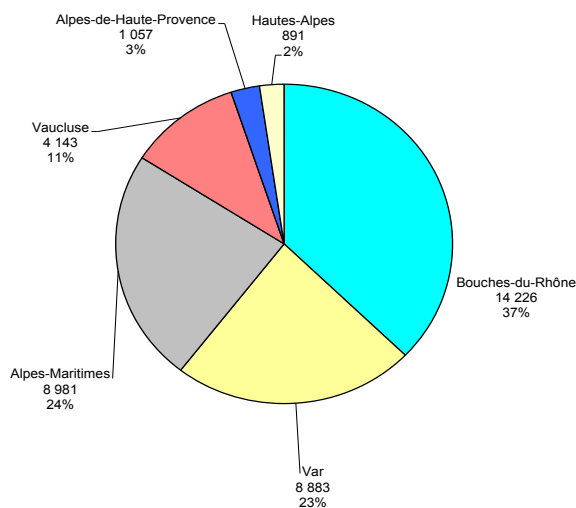
**Immatriculations mensuelles de VP neuves**  
(en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Répartition des immatriculations de VP par département au troisième trimestre 2019**

Les Bouches-du-Rhône représentent toujours plus du tiers des ventes, pour un peu moins d'un quart dans le Var et les Alpes-Maritimes. Ces proportions restent stables mois par mois et trimestre par trimestre.

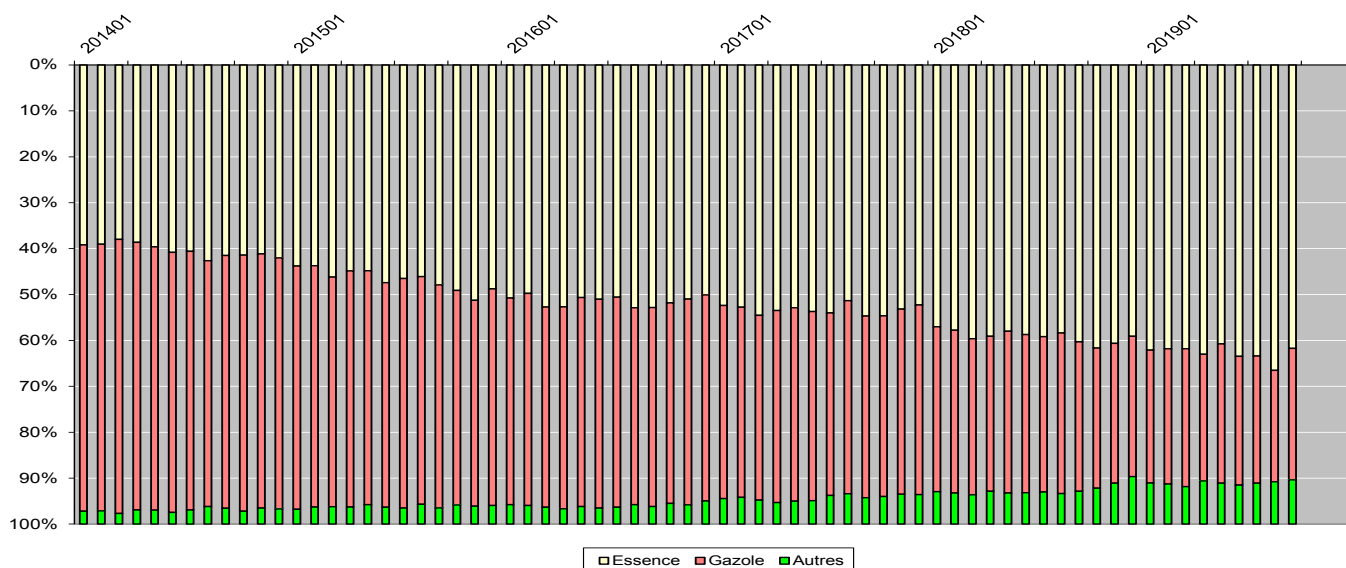


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Les énergies non fossiles résistent toujours et les émissions de CO<sub>2</sub> diminuent

Comme le montre le graphique suivant, la part des autres types de motorisation, après le pic de 10 % à fin 2018 se maintient aux alentours de 9 % depuis. Cela reste une part jamais atteinte les années précédentes. En revanche, la vente de véhicules électriques continue à se tasser légèrement pour revenir, avec un peu plus de 1 000 immatriculations, au niveau du dernier trimestre 2018. Cela représente tout de même plus du double du chiffre du troisième trimestre de l'année dernière.

Évolution de la part des énergies dans les immatriculations de VP neufs



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

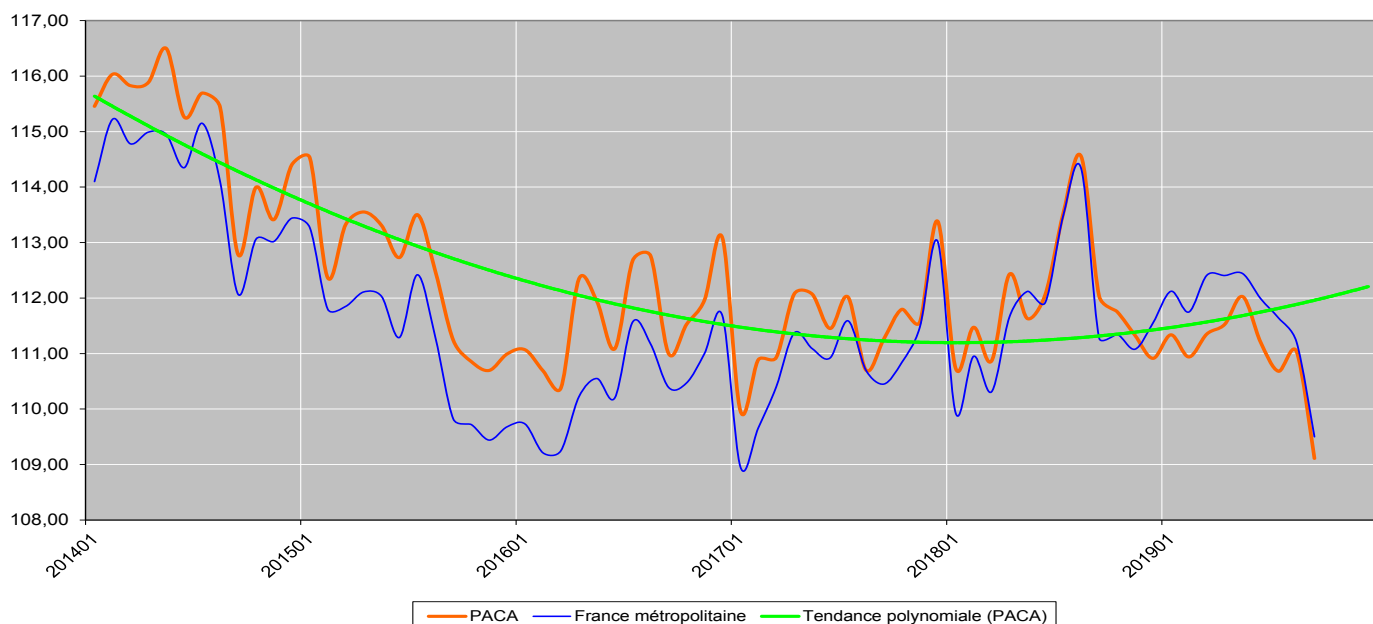
Après une légère remontée les mois précédents, les émissions conventionnelles moyennes de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en septembre 2019 en PACA chutent jusqu'à 109,11 g/km contre 112,03 en septembre 2018. Elles descendent au-dessous du précédent plancher de 109,97 g/km observé en janvier 2017 en restant un peu en dessous du niveau constaté à l'échelon national (109,50), qui connaît le même effondrement des émissions moyennes.

Ce phénomène est pour le moins inhabituel. En 2017 et 2018, ce type de baisse est intervenu au premier trimestre, faisant suite au changement de seuil du bonus-malus écologique. Il était précédé, au dernier trimestre de l'année d'avant, d'une hausse sans doute consécutive aux efforts des constructeurs d'écouler les modèles les moins vertueux. La mise en place de la norme Euro 6c au premier septembre 2018 a eu semble-t-il un effet similaire, probablement responsable de l'atténuation du phénomène fin 2018, début 2019.

La hausse de la part des véhicules à moteur non thermiques et un léger regain des véhicules diesel ont sans doute pesé sur la chute des émissions moyennes, sans en justifier l'ampleur. L'explication est peut-être à chercher du côté des stratégies des constructeurs qui pourraient anticiper :

- D'une part, les effets de l'accord entre les États membres de l'union européenne et le Parlement européen qui fixe un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 37,5 % pour les voitures d'ici 2030.
- D'autre part, le double changement de seuil de bonus-malus écologique en 2020. Un seuil à 110 g/km s'appliquera au premier janvier selon la norme NEDC (New European Driving Cycle) corrélée, actuellement en vigueur, puis le seuil passera à 138 g/km, mais selon la nouvelle norme WLTP (Worldwide Light Vehicle Test Procedure) supposée plus proche des émissions réelles.

Évolution des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des VP neufs immatriculés (en g/km)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voiturettes, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. Pour les véhicules n'émettant pas de CO<sub>2</sub>, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

## Des sites internet pour en savoir plus...

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html)  
[www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).



**Pour en savoir plus :** [www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

**DREAL PACA** : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00  
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Information Connaissance (UIC)  
Réalisation : Bruno Deruaz